

## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Présents** : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

**Absent** : E .Zgainski

*Secrétaire de séance* :X. Reynard

*Date de la convocation* : 27 septembre 2018

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 9 juillet 2018.**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0                    NPPAV : 0

### **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0                    NPPAV : 0

### **Convention pour l'utilisation du gymnase du Lycée Pierre Coton par l'école.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation des locaux (Gymnase), au cours de l'année scolaire 2018-2019 dans les créneaux horaires de l'école primaire (8h30-11h45 /13h45-16h30) en vue des activités sportives. Accueillir 2 rencontres sportives USEP interclasse (dates à convenir avec les professeurs d'EPS du Lycée Pierre Coton de Néronde) en fonction de la disponibilité du gymnase.

L'occupation donnera lieu au paiement par la Mairie d'une redevance de 4,50 € de l'heure au profit du Lycée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0                    NPPAV : 0

### **Aide au développement des petites entreprises du Commerce et de l'Artisanat.**

*Mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

Ce dispositif a pour objectif d'aider, par une subvention d'investissement, les très petites entreprises du commerce de proximité avec vitrine, de l'artisanat et des services à s'installer durablement, à se développer dans un point de vente accessible au public.

Le secteur géographique privilégié est le centre bourg dans un objectif de revitalisation commerciale de la commune.

Elle concerne les petites entreprises de 0 à 15 salariés, en phase de création, de reprise ou de développement, indépendantes ou franchisées et artisanales, avec un point de vente d'une surface inférieure à 300 M2 et accessible au public, dont le CA annuel est inférieur à 1.000.000 € H.T

Le dispositif d'aides directes aux entreprises rappelle que l'aide de la commune est fixée à 10% des dépenses éligibles, celle de la Communauté de Communes de Forez-Est également à 10% et celle la Région à hauteur de 20%.

Pour une dépense minimum de 5 000€ H.T. par l'entreprise la subvention sera de 500 € par la commune + 500 € de la communauté de communes.

Pour une dépense minimum de 10 000 € H.T. par l'entreprise la subvention sera de 500 € par la commune + 500 € par la communauté de communes +1 000 € par la région

Le plafond des travaux subventionnables est de 20 000 €

Il est à noter qu'en dessous de 10 000 € H.T, il n'y aura pas de financement de la part de la Région.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      NPPAV : 0

### **Fondation du patrimoine.**

Afin de préserver des édifices ou des réalisations architecturales remarquables menacés par leur vétusté ou leur manque d'entretien, il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

La finalité de l'adhésion est de renforcer les actions de la Fondation en direction des différents patrimoines de proximité de notre région.

Toutes les collectivités territoriales peuvent présenter un projet à la Fondation du patrimoine, solliciter une subvention sous réserve de leur validation.

L'adhésion pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à la somme de 75 € annuel.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      NPPAV : 0

### **Projets équipements numériques ruraux.**

La directrice de l'école primaire de Néronde informe le Conseil Municipal qu'elle annule la demande de subvention qui peut-être octroyée par l'Etat aux communes de moins de 2 000 habitants pour l'acquisition d'équipements numériques à destination des écoles rurales.

Le dossier devant être déposé avant le 10 novembre accompagné d'un projet pédagogique

### **Vote des subventions et participations 2018.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une subvention OCCE (Coopérative scolaire) de l'école de Néronde pour un montant de 200 €.

- une de 60 € pour les 48 heures de la création
- une de 50 € pour le concours de fleurissement

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      NPPAV : 0

### **Adressage des hameaux.**

La poursuite de l'adressage des hameaux nécessite l'ouverture d'un compte sur le site de géolocalisation.

Cette application permet la création d'une banque de données, de vérifier parallèlement le métrage linéaire, d'assurer une numérotation plus précise, d'apporter un meilleur service à nos administrés.

### **Bilan SAGE.** (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) 2017

Evolution des consommations et des dépenses : On note une réduction des consommations en 2017 (-12,5% par rapport à 2016), ce qui confirme la tendance générale observée sur les 5 dernières années.

La baisse sur les dépenses est plus légère (- 8,8% par rapport à 2016) en raison de l'augmentation du coût des énergies.

#### Répartitions des énergies :

En euros : 38% pour l'électricité, 62% pour le gaz

En KWh : 24 % pour l'électricité, 76% pour le gaz

#### Remarques sur les actions réalisées :

Ecole communale : Travaux d'isolation (Changement des portes, isolation des combles et changement régulation fin 2015) - 40% de consommation de gaz naturel soit environ une économie de 1 390 € par an depuis 2 ans.

Salle Henri IV : Ajustement tarifaire (passage de 36 KWh) et passage au groupement d'achat ont permis une économie de 2 600 € sur 2017.

Eclairage public :

En 2017 Consommation totale d'énergie en KWh : 67.943 KWh

Moyenne des trois dernières années : en KWh : 93.700 KWh.

### **Aménagement aire de loisirs des « Chassagnes ».**

1) Présentation du devis Rhône Insertion Environnement : Ponçage et peinture de 60 ml de la main courante, et des 2 cages

2) Prévoir l'achat d'un jeu supplémentaire pour les enfants entre 8 et 10 ans.

3) Présentation du devis de l'entreprise CHAMEON : nettoyage du mur en pierre attenant à la Tour Coton

4) Terrassement avant réalisation d'un mur au stade des « Chassagnes », entreprise TISSOT

Programme ouvert : opération 140

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      NPPAV : 0

### **Point financier.**

- Les factures des entreprises n'étant pas toutes parvenues en Mairie et dans l'attente de la subvention de la MAGE, il est difficile d'établir un bilan financier précis sur le budget assainissement concernant les travaux de la rue des écoles.

- Baisse de la dotation de fonctionnement [DGF]

DGF 2017            140.677 €

DGF 2018            109.942 €

Soit une baisse de la DGF sur le budget de fonctionnement communal exercice 2018 de 30 735 €

Elle porte notamment sur la DSR (dotation de solidarité rurale) et la DNP (dotation nationale de péréquation).

### **Projet Aménagement du bourg.**

A) Présentation du projet de l'aménagement du bourg avec quelques modifications.

Passages piétons matérialisés avec de la résine afin d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes et d'apporter une meilleure sécurité pour les piétons.

Décalage du passage piéton entre le commerce « le Néronde » et l'épicerie.

Mise en place de panneaux « 30 km/h », « passages piétons », « céder le passage »...

Maintien de la circulation à deux voies.

Discussion portant sur les emplacements paysagers. A définir...

Dans l'attente du projet place du Plâtre, étude non parvenue à ce jour.

Avant tout commencement des travaux, une réunion d'information communale élargie aux habitants de la commune sera prévue entre la Mairie, le cabinet d'étude Oxyria et les entreprises qui seront retenues sur appel d'offres.

B) Prévoir la sécurisation du parking de l'école par la mise en place de barrières, d'un panneau STOP et de passages piétonniers le long de la résidence « Le grand jardin ».

Un système d'écluses sur la voie départementale près du parking école, route de Rozier est prévu, afin de réduire sensiblement la vitesse.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

R. Tissot

Les toilettes publiques ont été réhabilitées et sont opérationnelles.

L'aire de camping-car est également terminée.

Tous ces travaux ont été réalisés en grande partie par les employés communaux avec l'aide d'élus, ce qui a permis des économies substantielles pour le budget communal.

Le parking « Papillon » et celui de l'école sont en cours d'achèvement.

M. Bussery

– communique les effectifs de l'école à la rentrée :

Classes maternelles et CP avec Mme Carole Mathé : 25 enfants

Classes du CE1 au CM2 avec Mme Aline Mollard : 17 enfants

– informe le CM que la commission environnement a fait établir un devis pour l'aménagement paysager du parking « Papillon ». Un autre devis sera demandé pour permettre le meilleur choix.

J. Padet :

Suite à l'évolution des technologies, le volume des données collectées, l'Europe a voté une loi sur la réglementation des données. Les collectivités locales sont concernées et devront élire un délégué à la protection pour renforcer les droits des personnes sous peine de sanction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la réunion du 17 septembre 2018, la Commission Permanente de l'Assemblée Départementale a accordé à notre commune, au titre de l'enveloppe solidarité, une subvention de 6 149 € pour la création d'un parking à proximité de l'école publique.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 26 novembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance  
Xavier REYNARD